

Echange de permis etranger

Par enarkom, le 09/09/2013 à 04:48

Echange de permis etranger :

bonjour,

j'ai eu des cartes de sejours 2006 à 2009 .Un retour en 2012 (apres 3ans de repture)avec une nouvelle carte de sejours .Je me suis rendu en prefecture pour èchange permis etranger (en respectant delais d un an),mais l'agent m'a refusé sous pretexte que ma premier carte de sejours date de 2006 meme si y a eu repture de 3ans .

Y a t il une loi qui me autorise I echange?

meric

Par youris, le 09/09/2013 à 09:46

bjr,

la position de la préfecture me semble légale.

en effet pour échanger un permis de conduire étranger hors UE, vous devez le faire moins d'un an après le début de votre premier titre de séjour. cdt

Par enarkom, le 09/09/2013 à 23:56

merci maitre